



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARNE

La Sous-Préfète de l'arrondissement de Vitry-le-François

Sous-Préfecture de Vitry-le-François

Affaire suivie par
Agnès IDZIK
agnes.idzik@marne.gouv.fr
☎ 03.26.74.79.18

Arrêté préfectoral portant agrément de M. Laurent LIEBUNDGUTH en qualité de garde-chasse particulier

VU

- le code de procédure pénale, notamment ses articles L29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15-33-29-2,
- le code de l'environnement, notamment son article R.428-25,
- l'arrêté préfectoral en date du 2 mai 2018 donnant délégation de signature en cette matière à Madame Hélène de KERGARIOU, Sous-Préfète de l'arrondissement de Vitry-le-François,
- la commission délivrée par M. Bruno LIEBUNDGUTH, président de la société de chasse « La Régulière » par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits de chasse sur les territoires des communes de Bussy-le-Repos, Contault-le-Maupas, Heiltz-le-Maurupt, Jussecourt-Minecourt, Val de Vière, Vanault-le-Châtel, Vanault-les-Dames, Vernancourt et Villers-le-Sec,
- l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2008 reconnaissant l'aptitude de M. Laurent LIEBUNDGUTH en qualité de garde-chasse particulier,
- les avis de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne,

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Vitry-le-François,

A R R E T E

Article 1 – M. Laurent LIEBUNDGUTH,
né le 3 mars 1969 à Vitry-le-François (51)
demeurant 5 rue Principale à la Neuville-aux-Bois (51330)

EST AGRÉÉ en qualité de **GARDE-CHASSE PARTICULIER** pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévues au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de chasse de M. Bruno LIEBUNDGUTH, président de la société de chasse « La Régulière » sur les territoires des communes de, Bussy-le-Repos, Contault-le-

Maupas, Heiltz-le-Maurupt, Jussecourt-Minecourt, Val de Vière, Vanault-le-Châtel, Vanault-les-Dames, Vernancourt et Villers-le-Sec.

Article 2. – La liste des propriétés ou des territoires concernés est précisée dans la commission annexée au présent arrêté.

Article 3. – Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

Article 4. – Dans l'exercice de ses fonctions, M. Laurent LIEBUNDGUTH doit être porteur en permanence du présent arrêté ou de sa carte d'agrément qui doivent être présentées à toute personne qui en fait la demande.

Article 5. – Le présent agrément doit être retourné sans délai à la sous-préfecture de Vitry-le-François en cas de cessation de fonctions, que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 6. – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale compétente ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

Article 8. – Madame la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Vitry-le-François est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera notifié à M. Laurent LIEBUNDGUTH.

Vitry-le-François, le

15 OCT. 2010



La Sous-Préfète

Hélène de KERGARIOU

COMMISSION

JE SOUSSIGNÉ(E) (nom et prénom) ... LIEBUNDGUTH Bruno

Epouse :

Né(e) le : 17/12/58
à : Bar-le-Duc Département, territoire ou pays : MeuseRésidant à : (n°, rue) 19 rue St Jean l'EvangelisteCode postal : 51340 commune : Hailly-le-MauruptCOMMISSIONNE M./ (nom et prénom) ... LIEBUNDGUTH Laurent

Epouse :

Né(e) le : 03/03/69
à : Clitry-le-François Département, territoire ou pays : MarneRésidant à : (n°, rue) 5 rue principale à BoumouvilleCode postal : 51330 commune : La Neuville-aux-Bois

en qualité de :

 garde particulier garde des bois particulier garde-chasse particulier garde-pêche particulier

(cocher l'une des cases ci-dessus)

Pour assurer la surveillance de ma (ou mes) propriété (s) / mes droits de chasse / mes droits de pêche situés à Vancault les Dunes
Val de Lièvre, Villers-le-Sec, Vancault-le-Chatel, Hailly-le-Maurupt, Surrocourt-Stinecourt
(liste exhaustive des communes) Jernancourt, Contault-le-Marpas et Bussy-le-Repos.

➤ Les documents attestant de mes droits (titre de propriété, bail, contrat, attestation écrite du propriétaire ayant cédé ses droits, etc...) sont annexés à la présente commission ;

➤ La localisation de ces droits figure sur la (les) carte(s) annexée(s).

Le garde particulier sera plus particulièrement chargé de constater les infractions suivantes (selon la spécialité du garde et des droits détenus par le commettant) :

 infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendie, tags, dépôts de déchets, etc...), infractions commises en matière de chasse prévues par le code de l'environnement, infractions commises de pêche en eau douce prévues par le code de l'environnement, infractions touchant à la propriété forestière, infractions touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière.

(cocher la ou les cases ci-dessus)

Fait à Hailly-le-Maurupt le 21 Août 2018

Signature

